



Domaine de Valentées
Lycée Agricole Mirande

Objet : Rentrée scolaire
Ref. : NP/CB
Affaire suivie par : C. Bretin
Tel. : 05.62.66.52.39
celine.bretin@educagri.fr

Mirande, le 30 juin 2026

A l'attention des parents d'élèves de 1^{ère} année de
CAP SH, CAP agricole MF/PS, de 2^{de} AH et CEC et de 1^{ère} BAC PRO
CGEA, CGEH et VENTE

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer que la rentrée de votre enfant aura lieu le :

Mercredi 2 Septembre 2026

Les élèves seront accueillis, pour leur installation aux dortoirs, **de 8h30 à 10h**. Sur ce créneau horaire, les familles pourront compléter le dossier d'inscription si nécessaire.

Une réunion à destination des familles et des élèves est prévue à 10h15 à l'amphithéâtre. Puis les professeurs principaux prendront en charge les élèves.

Les cours débuteront pour tous dès le 3 Septembre 2026 à 8h00.

Le jour de la rentrée, chaque élève devra remettre au bureau de la vie scolaire sous enveloppe cachetée avec le nom, le prénom et la classe fréquentée **un double de l'ensemble des clefs de cadenas**. Elles seront utilisées, à la demande de l'élève, en cas de perte ou d'oubli de ses propres clés.

Chaque professeur communiquera aux élèves en début d'année scolaire, les fournitures à acheter. Les élèves devront se munir pour **le jour de la rentrée** du minimum nécessaire (papier, stylos), **d'une tenue de sport et de travail**.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes meilleures salutations.

Le Directeur de l'EPL Mirande-Riscle,
Le Proviseur,


Eric GAILLOCHON



LPA de Mirande

534 Route de Valentées - CS 23423 32300 MIRANDE

Tél 05 62 66 52 39 • Fax 05 62 66 79 95 • lpa.mirande@educagri.fr

Formations & Développement • www.formagri-gers.com



Consignes

* Les effets personnels et le matériel de l'élève seront marqués à ses noms et prénoms.

Chaque élève dispose :

- ☐ d'un casier dans le couloir pour le matériel scolaire
- ☐ d'une armoire au dortoir
- ☐ d'un placard pour les affaires de sport et d'atelier au vestiaire

Il est conseillé de disposer de cadenas pour fermer armoire, placard, sacs d'internat et casiers.

Par souci d'hygiène, tous les élèves internes devront obligatoirement se munir d'un protège-matelas imperméable.

* Les véhicules automobiles appartenant aux élèves peuvent stationner dans l'enceinte du lycée (fournir la carte grise à la vie scolaire). Les véhicules à 2 roues doivent être munis d'un dispositif antivol.

L'établissement, conformément à l'article 14 du règlement intérieur est dégagé de toute responsabilité en cas de préjudice pouvant survenir à ces véhicules dans l'enceinte du lycée.

* Les livres de classes sont choisis par l'établissement et prêtés par la région Occitanie. Ils devront être rendus en bon état en fin d'année. Les élèves devront se procurer les fournitures nécessaires pour la rentrée. Par la suite chaque professeur donnera sa liste.

* Le règlement des **frais de pension et cours d'équitation** sera réclamé **à la fin de chaque trimestre** par la trésorerie de Mirande.